

Panneaux publicitaires hors agglomération, "quasiment tous illégaux"

26 juin 2017 14:38 Ecrit par Clément THIRIAU

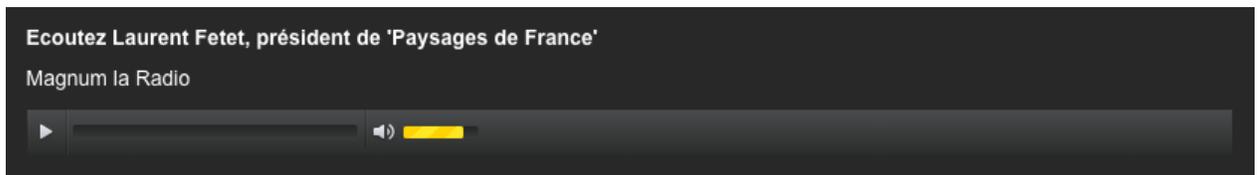


Non à l'affichage publicitaire illégal ! l'association nationale Paysage de France a organisé ce week-end dans les Vosges une opération de sensibilisation à la pollution visuelle et à la préservation du paysage.

Ils pullulent au bord des routes. Les panneaux publicitaires, pour annoncer des restaurants, des magasins, des hôtels. Hors agglomération, ils sont pourtant illégaux, depuis 2 ans d'après un article du Code de l'environnement. A certains endroits, la règle n'est pas respectée.

Un affichage illégal, que

dénonce l'association nationale Paysage de France qui a organisé ce week-end dans les Vosges une opération de sensibilisation à cette pollution visuelle, pour la préservation du paysage. Les maires et les préfets sont régulièrement interpellés à ce sujet partout en France, parfois sans résultat.



L'association Paysage de France qui a posé des bandeaux "Panneau illégal" sur la D420 entre Deyvillers et Epinal.

Un courrier va être adressé prochainement au Préfet des Vosges. Les infractions les concernant sont d'ailleurs des délits, rappelle l'association.